

Groupe international d'études du caoutchouc: statuts et règlement intérieur modifiés

2011/0116(NLE) - 13/03/2012 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant à l'unanimité le rapport de Vital MOREIRA (S&D, PT), la commission du commerce international recommande que le Parlement européen donne son approbation au projet de décision du Conseil concernant la conclusion, par l'Union européenne, des statuts et du règlement intérieur modifiés du Groupe international d'études du caoutchouc (CIEG).

Les députés demandent toutefois à la Commission d'œuvrer en faveur d'un **élargissement du nombre de membres du Groupe international d'études du caoutchouc**, en nouant plus particulièrement le dialogue avec les principaux pays producteurs et consommateurs, de suivre attentivement les travaux du Groupe, et de faire rapport au Parlement sur toute évolution pertinente dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur des statuts et du règlement intérieur modifiés dudit Groupe. Un nombre élevé de membres demeure en effet une condition préalable à la viabilité ainsi qu'à l'efficacité, à long terme, du CIEG en sa qualité d'organisme faisant autorité.